

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 21/04/2021

### Eruption volcanique en cours : recommandations sanitaires

L'éruption du Piton de la Fournaise, débutée le 9 avril 2021, se poursuit. Le phénomène volcanique émet dans l'air des substances telles que le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), un gaz irritant des voies respiratoires, ou encore des particules fines. Ces substances peuvent entraîner chez les personnes vulnérables (\*), en cas de concentration importante, des manifestations physiques telles qu'une toux, une exacerbation d'asthme, une baisse de la capacité respiratoire ou une irritation.

Aussi, les autorités sanitaires appellent à la vigilance la population se rendant sur le volcan ou vivant à proximité. Par ailleurs, les autorités recommandent, notamment aux personnes vulnérables, de consulter un médecin avant de se déplacer pour observer l'éruption et rappellent l'importance de ne pas manipuler les cheveux de Pelé.

#### La qualité de l'air des zones habitées

L'association agréée de surveillance de la qualité de l'air de La Réunion, Atmo-Réunion, assure le suivi de la concentration en SO<sub>2</sub> et particules fines au niveau des principales zones habitées de l'île par l'intermédiaire d'un réseau de stations fixes de surveillance. Des stations fixes à Bourg-Murat et à Grand Coude sont spécifiquement dédiées au suivi des émanations du volcan.

A ce jour, les concentrations en SO<sub>2</sub> et particules fines liées au volcan, relevées sur l'ensemble des stations fixes de surveillance de l'île sont restées faibles, en dessous des seuils sanitaires d'alerte. Des hausses peu marquées de la teneur en SO<sub>2</sub> ont été observées sur une courte durée (2 à 4h) sur les stations de Bourg Murat et de Grand Coude.

La situation est susceptible d'évoluer rapidement à tout moment compte tenu de l'activité volcanique et de la météorologie.

#### Conduite à tenir lors de l'observation sur site

A proximité immédiate du volcan, la qualité de l'air n'est pas analysée en continu. Des fortes concentrations en SO<sub>2</sub> ou particules fines notamment peuvent avoir lieu.

#### Il est recommandé aux personnes vulnérables (\*) de :

- **demander au préalable l'avis à leur médecin traitant** avant de se rendre sur le site
- **consulter rapidement un médecin**, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) constatée pour les personnes venues observer l'éruption

*(\*) **Personnes vulnérables** : personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques, femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans.*

## **Vigilance face aux retombées de « cheveux de Pélé »**

L'éruption volcanique en cours du Piton de La Fournaise peut s'accompagner de retombées de cheveux de Pélé (\*).

**Aussi, en cas de retombées de cheveux de Pélé, il est recommandé à la population d'être vigilant et de suivre les mesures suivantes :**

- éviter la fréquentation par les enfants des espaces extérieurs où la présence de cheveux de Pélé est relevée ;
- nettoyer les surfaces afin qu'elles soient débarrassées des cheveux de Pélé, qui s'y seraient accumulés ;
- laver soigneusement les légumes et les fruits provenant des jardins ;
- éviter le contact entre la nourriture et les surfaces sur lesquelles se seraient accumulés des cheveux de Pélé ;
- éviter de manipuler les cheveux de Pélé à main nue ; et en cas de contact avec des cheveux de Pélé, laver les mains soigneusement avec de l'eau.

### **(\*) Qu'est-ce que « les cheveux de Pélé » et quels en sont les risques ?**

Conséquence de l'éruption en cours et sous l'effet des vents, des fibres de verre volcanique appelées « cheveux de Pélé » sont susceptibles de se former et se déposer dans les cours, les jardins et autres espaces extérieurs (terrasses, varangues...).

Les cheveux de Pélé sont de fins filaments de lave (aspect de fils brillants, de quelques centimètres de longueur, impalpables et cassants) et se présentent sous forme de fines aiguilles coupantes.

**Il ne faut pas les ingérer de par leur capacité à générer des micro-blessures au niveau des muqueuses digestives.**

Les cheveux de Pélé peuvent aussi causer des **irritations de yeux et de la peau, en cas de contact.**

**Les jeunes enfants portent fréquemment les mains à la bouche, doivent faire l'objet d'une attention particulière.**

Le phénomène peut affecter toutes les communes proches du volcan en fonction de la direction du vent. Dans les conditions les plus favorables, les cheveux de Pélé peuvent être transportés sur des distances estimées à plusieurs dizaines de kilomètres.

Les cheveux de « Pélé » peuvent persister dans l'environnement plusieurs jours voire plusieurs semaines.

### **Contact presse**

**Service régional de la communication interministérielle**

Téléphone : 0262 40 77 77-

Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974